

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 mars 2021, le Conseil municipal de La Macaza a procédé à l'avis de motion et au dépôt de *Modifications au règlement 2018-132 concernant la collecte, la disposition et le transport des matières résiduelles*

QUE ledit projet apporte plusieurs modifications générales, corrections et ajouts;

QUE ce projet de règlement est actuellement déposé sur le site internet de la municipalité;

Le présent projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 avril 2021 à 16h, à huis clos par visioconférence.

DONNÉ À LA MACAZA CE 10^e JOUR DE MARS 2021

La directrice générale par intérim



Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour de mars 2021.

La directrice générale par intérim



Caroline Dupuis